

Toutes sortes de critiques peuvent être formulées au sujet du projet de loi C-62, parce qu'au cours des audiences effectuées au pays, nous y avons découvert, sinon des centaines, du moins un grand nombre d'incohérences et d'injustices. J'ai entendu des membres du parti conservateur siégeant au comité reconnaître que ces défauts devaient être corrigés. Je ne parlerai pas de chacun d'eux, mais seulement de ceux qui sont pertinents à l'amendement dont nous sommes saisis, et je tâcherai de me limiter à ce domaine.

Honorables sénateurs, il nous faut plaider notre cause maintenant parce que demain après-midi, à 17 h 45, nous serons appelés à voter sur une motion demandant de retirer l'électricité et les combustibles de chauffage, quels qu'ils soient, du champ d'application de cette taxe injuste.

Je pense que la plupart de ceux qui, parmi nous, sont ici depuis un certain temps—et peut-être même les nouveaux sénateurs—comprennent que le travail du Sénat est surtout de tenter de cerner et de corriger les disparités régionales.

Le sénateur Grafstein: Absolument!

Le sénateur Olson: On dit que nous sommes également chargés de réexaminer avec pondération les projets de loi, et je pense que c'est aussi une bonne chose. Si la Chambre des communes, ses comités et l'ensemble du processus législatif sont dans l'erreur, nous pouvons revoir un projet de loi lorsqu'il arrive ici, le réexaminer avec pondération. Je n'ai pas eu l'occasion de voir souvent appliquer ce principe depuis que je suis ici parce que, en général, les gouvernements—que ce soit celui-ci ou le précédent—sont peut-être un peu réticents à admettre qu'ils ont fait des erreurs. Chaque fois que le Sénat a jugé qu'une loi était discriminatoire à l'égard de certaines régions, il a dit presque unanimement qu'il corrigerait la situation. Honorables sénateurs, il ne fait pas de doute que c'est exactement ce que nous devons faire ce soir. À mon avis, les sénateurs d'en face devraient réfléchir sérieusement à cela. Le gouvernement ne fait même pas ce qu'il a dit qu'il ferait; par conséquent, il nous incombe d'apporter des amendements au projet de loi et de le renvoyer à la Chambre des communes afin que le gouvernement puisse au moins tenir ses promesses.

● (2150)

Il est clair, d'après les déclarations que le gouvernement a faites au sujet de la TPS, que les produits de première nécessité doivent être exemptés. La liste inclut les produits alimentaires de base, les médicaments sur ordonnance et certains appareils médicaux, comme le sénateur Barootes l'a signalé, les services de garderie, les soins médicaux et l'eau. Pourquoi le gouvernement s'est-il arrêté là? Dans un climat comme le nôtre, le chauffage n'est-il pas une chose essentielle? Qu'on habite Alert Bay, Old Crow ou Toronto, on peut certainement comprendre que, en Amérique du Nord, au nord du 49^e parallèle, il faut du combustible pour chauffer les maisons pendant une bonne partie de l'année. Si le gouvernement voulait vraiment exempter les produits de première nécessité, il a certainement fait une erreur en oubliant le combustible. À mon avis, il est ridicule de penser que, pour les Canadiens, chauffer une maison n'est pas une chose essentielle. C'est cette question que nous vous demandons d'examiner ce soir, honorables sénateurs.

Je ne veux pas répéter que les Canadiens à faible revenu seront le plus durement touchés pour ce qui est du pourcentage

de leur revenu, ou encore que les Canadiens à faible revenu paieront plus cher le mètre carré ou le pied carré pour chauffer leur maison qui a été construite selon des normes moins élevées. Cependant, c'est ce qui arrivera. Et pour aggraver davantage la situation, la TPS de 7 p. 100 sera ajoutée au coût du transport des combustibles de chauffage. Les sénateurs d'en face savent certainement que le coût du transport représente une part importante du prix de vente du combustible et que, plus on est au nord, plus le coût est élevé. Il me semble que le problème est facile à voir et à comprendre, parce que cette taxe sera basée sur le prix au point de vente au consommateur. Par conséquent, tout ce qui entre dans le prix, par exemple les frais de manutention et de transport, servira au calcul du prix de vente, auquel le taux de 7 p. 100 sera appliqué.

Honorables sénateurs, cela n'est pas juste. Le sénateur Lucier a fait une brillante intervention, dans laquelle il soulignait la différence de coûts entre des endroits tels que Dawson et Toronto. Si je me souviens bien, il a dit que les mêmes biens coûtent en fait sept à huit fois plus cher dans le Nord qu'à Toronto.

Au cours des sept derniers mois, on s'est plaint à de nombreuses reprises au Sénat du fait, qu'à presque tous les égards, la TPS crée une discrimination entre les régions. Ce soir nous discutons des coûts du chauffage à l'huile et à l'électricité, qui représentent probablement le pire exemple de discrimination. C'est en fait le meilleur exemple pour illustrer cette discrimination, mais c'est aussi le pire exemple de discrimination à l'égard de diverses régions, étant donné que les frais de transport constituent un pourcentage tellement élevé du coût du combustible. Je songe en particulier au mazout; la situation serait encore pire dans le cas du charbon, mais celui-ci est loin d'être aussi utilisé maintenant qu'il ne l'était dans le passé.

La responsabilité incombe au Sénat. Je ne comprends pas comment les sénateurs d'en face ne se rendent pas compte que lorsqu'on vit au Canada, l'huile à chauffage est aussi essentielle que presque n'importe quel autre bien, qu'il s'agisse des aliments, de certains appareils médicaux, des médicaments d'ordonnance et de l'eau. Il faut acheter de l'huile à chauffage lorsqu'on vit au Canada. Par conséquent, la taxe crée une discrimination sur le plan régional.

On a signalé que la situation est aggravée par des considérations régionales, étant donné que plus on va au nord, plus les périodes de noirceur et de froid sont longues. Aucun sénateur raisonnable n'oserait nier ce fait. Pourtant, de la façon dont cette taxe est structurée, elle exacerbe le problème.

Si la taxe avait été appliquée au litre de mazout et était la même pour tous les Canadiens, qu'ils vivent au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest, il existerait une certaine justice et les gens paieraient essentiellement la même taxe fédérale sur le même produit. Or, ce n'est pas le cas. Le combustible coûte un certain prix aux raffineries d'Edmonton, de Sarnia ou de Montréal. Je ne discuterai pas de la façon dont ce prix est fixé, mais tout le monde sait qu'il est fondé sur le prix du marché établi en se servant du brut West Texas Intermediate, auquel on ajoute ou on soustrait le coût du fret jusqu'à la raffinerie. Le prix est fonction du prix du marché, tous les autres facteurs étant pris en considération. Plus le pétrole est transporté loin au nord, plus les frais de transport sont élevés et plus il faut d'huile à chauffage. Dans certaines régions du pays, pendant